L'INTERPENETRATION DES ECONOMIES : JUSTIFICATIONS, PROBLEMES ET CONTESTATION

Sommaire *(Cliquer sur le titre pour accéder au paragraphe)*

I. 1. Les échanges internationaux en théorie et en pratique.....1
II. 2. Les vices non cachés de l'échange international.....9

La réaction des physiocrates puis de Adam Smith et David Ricardo au mercantilisme a concerné l'interventionnisme interne aux territoires nationaux autant que les entraves imposées au commerce entre nations : à la doctrine du « laisser-faire » correspondait celle du « laisser-passer ». Ainsi l'ouverture commerciale des royaumes nationaux a-t-elle rapidement été au cœur des débats économiques, la théorie du commerce international ayant d'ailleurs été une des premières branches de l'analyse économique à voir le jour.

I. Les échanges internationaux en théorie et en pratique

I.1. Le laisser-passer : un jeu à somme positive

On sait que pour Adam Smith, les dotations naturelles font que les coûts de production des différents biens varient selon les nations. Toute nation doit pouvoir profiter des « avantages absolus » dont elle bénéficie pour produire un bien pour son usage propre mais elle doit aussi profiter, par le biais des importations, des éventuels avantages absolus d'autres nations dans la production d'autres biens. Toute nation doit en quelque sorte pouvoir profiter des dotations naturelles différentes et pouvoir payer le moins cher possible les fruits de la production.
Dans cette optique smithienne, le commerce entre pays dont l'un disposerait d'avantages absolus dans toutes les productions ne devrait-il pas finir par poser problème en menant à la disparition de toute production sur un ou des territoires ne bénéficiant d'aucun avantage absolu ? Les producteurs du pays concerné refusant de disparaître, cela doit-il mener à une disparition des échanges entre certains pays ? Cette critique, quoique abusive tant Smith avait sans doute dans l'idée que l'ordre naturel avait forcément donné à chaque territoire certains avantages absolus, a donné l'occasion à David Ricardo de développer la théorie des « avantages comparatifs ». A la spécialisation fondée sur des avantages absolus, David Ricardo substitue la spécialisation fondée sur

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

L'INTERPENETRATION DES ECONOMIES :
JUSTIFICATIONS, PROBLEMES ET CONTESTATION

des « avantages comparatifs ». Selon Ricardo, le commerce international doit s'effectuer sur cette base. Chacune des nations a intérêt à se spécialiser dans la production pour laquelle elle dispose d'un avantage relatif, laissant à d'autres le soin de produire des biens pour lesquels elle dispose d'avantages absolus mais relativement moins importants que pour le bien dans lequel elle va se spécialiser. Des gains à l'échange sont en ce cas possible, y compris pour le pays qui renonce à certaines productions sur son territoire.
Voulant poursuivre l'analyse de l'échange international menée dans ce cadre « classique », Hecksher et Ohlin ont précisé le rôle des dotations en facteurs de production pour la spécialisation dans l'échange international, les dotations en facteurs étant différentes et la mobilité de ces facteurs étant de surcroît relativement limitée. L'abondance d'un facteur de production explique l'exportation de biens dont la production bénéficie de cet avantage. Dans ces conditions, l'échange international conduit à l'égalisation du prix des facteurs (démonstration de Samuelson).

L'observation des entorses faites aux hypothèses de l'analyse néoclassique (perfection des marchés, rendements décroissants) a fait éclore une nouvelle théorie de l'échange international. Les nations de spécialiseraient, non pas en raison de conditions données de production, mais en raison de conditions acquises. Les rendements croissants seraient à l'origine de mouvements de concentration géographiques de production et expliqueraient in fine la spécialisation l'échange internationaux (Krugman). Si elle se distingue des analyses de Smith, Ricardo puis de HOS et plus généralement des théories d'inspiration néoclassique de l'échange international du point de vue de ses prémisses, celle théorie en renforce les conclusions normatives : le libre-échange paraît en effet se justifier.
Cependant, ce libre-échange n'apparaît pas incompatible avec des politiques nationales actives, interventionnistes, sur les plans industriel et commerciaux. Une politique commerciale volontariste visant à soutenir les firmes nationales peut s'avérer être bénéfique à une nation commerçant librement avec d'autres. Toutefois, les répercussions d'une politique active visant à favoriser des secteurs choisis pour capter des parts de marché internationales, et pouvant de surcroît générer des externalités positives sur le plan interne sont difficilement appréciables : arrivée de nouvelles entreprises dans les secteurs concernés, collusions Etat-entreprises… sont autant de conséquences qui rendent les évaluations difficiles et qui peuvent dès lors mener à conclure à la validité de la doctrine ancienne du laisser-faire (d'un point de vue intérieur), laisser-passer (d'un point de vue extérieur).

Ce laisser-passer est donc invoqué au terme d'argumentations théoriques qui conduisent à penser que les pays ont intérêt à se spécialiser en fonction de leurs dotations de facteurs et gagnent au libre-échange, une croissance accrue et des

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

gains en terme de bien-être devant être attendus des échanges internationaux et in fine d'une certaine interpénétration (le terme a été abandonné au profit des concepts de globalisation et de mondialisation beaucoup moins parlants et plus suscitant davantage la polémique) des économies.

La théorie du commerce international, dont on ne peut éluder le caractère normatif, se heurte évidemment à de nombreux problèmes pratiques que révèle l'histoire économique.

I.2. Le protectionnisme comme règle, le libre-échange comme objectif ?

I.2.1. Le rôle moteur de l'Angleterre et le conflit industrie-agriculture

Le mercantilisme anglais se manifestait par les actes de navigation de 1651, 1660 et 1663, qui réservaient le commerce extérieur anglais à la flotte anglaise et imposaient aux colonies de ne commercer qu'avec la métropole. Le traité de commerce franco-anglais de 1786 ne constitue qu'une première fenêtre ouverte au libre-échange après l'ère mercantiliste, fenêtre rapidement refermée par les guerres napoléoniennes et le blocus continental décidé par Napoléon en 1806.
De son côté, la « corn law » de 1815, qui vise à interdire les importations de blé en-dessous d'un certain prix (80 shillings), ne fait que poursuivre une série de lois céréalières protectionnistes anglaises débutée en 1436. A l'avantage des agriculteurs, ces lois mécontentent les industriels soucieux de maintenir voire d'abaisser les coûts salariaux afin d'augmenter leurs profits et d'exporter davantage. Ainsi, de 1815 à 1846, la politique de l'Angleterre est-elle marquée par des contreparties libérales profitant à l'industrie. Les droits de douane sur les produits agricoles sont abaissés et l'interdit de 1774 sur les exportations de machines est supprimé en 1842 par Robert Peel avant que les « corn laws » ne finissent par être supprimées entre 1846 et 1849. En 1849 sont également supprimés les actes de navigation.
La fin du siècle verra l'émergence d'un protectionnisme de rétorsion à l'encontre des autres nations européennes qui ont choisi de se protéger à la suite des crises rencontrées à la fois dans l'agriculture et l'industrie (voir paragraphe suivant). Une nouvelle politique commerciale se fait jour jusqu'en 1903, date à laquelle Alfred Marshall manifeste le souhait de revenir au libre-échange souhaité par les « classiques ».

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

L'INTERPENETRATION DES ECONOMIES :
JUSTIFICATIONS, PROBLEMES ET CONTESTATION

I.2.2. Les réticences de l'Europe continentale

Si la France de Louis-Philippe (1830-1848) s'ouvre davantage à l'Angleterre (les droits de douane français sont en moyenne de 12%), le reste des nations européennes jusqu'en 1860 réagit à l'avance industrielle manifeste de l'Angleterre par l'adoption de mesures protectionnistes. Le nouveau Traité de commerce franco-anglais dit Cobden-Chevalier, sorte de « coup d'Etat douanier » car signé en secret tant une large majorité de français de l'époque étaient défavorables au libre-échange, marque le début d'une vague de libéralisation du commerce en Europe en fixant des taux maximums sur les produits manufacturés (30% puis 25%). La clause de la nation la plus favorisée fait son apparition pour tirer vers le bas les différents tarifs douaniers (baisse prévue de 15%). En 1861, la France abandonne elle-aussi le monopole colonial et signe divers traités avec la Russie, l'Espagne, l'Autriche…
De 1860 à 1875, le libre-échange devient l'objectif partagé par la plupart des nations industrialisées et se manifeste le plus symboliquement dans l'agriculture, secteur non concerné par les théories protectionnistes de Friedrich List (Système national d'économie politique, 1841).
1879 marque un retour progressif au protectionnisme à l'initiative de l'Allemagne de Bismarck (hausse des droits de douane sur les céréales et produits manufacturés), relayée par de nombreux pays européens, l'Italie en 1887, la Russie et l'Espagne en 1891, la France qui, en 1892, revoit sa politique commerciale avec la loi Méline visant à protéger les industries textile et l'horlogerie notamment, une période de ventes décevantes pour de nombreux industriels ayant finit par les rallier au protectionnisme des agriculteurs.

I.2.3. Le protectionnisme du nouveau monde

Les Etats-Unis ont immédiatement choisi d'afficher leurs tendances protectionnistes à la fin du XVIII^{e} siècle, à la suite du rapport sur les manufactures du ministre des finances Alexander Hamilton préconisant (avant Friedrich List) la protection des industries naissantes. Les droits de douane sont élevés de moitié en 1792 pour se fixer à 35% en moyenne sur tous les produits en 1816. Ces droits sont abaissés de 20% entre 1846 et 1861 pour s'élever ensuite à nouveau à la suite de la victoire des nordistes, essentiellement industriels et favorables aux protections de l'industrie : les droits de douane moyens sur les produits manufacturés avoisinent ainsi les 50% en 1875. C'est à l'abri de telles protections, comme le tarif Dingley de 1897, que l'industrie américaine en est arrivée à dominer l'industrie anglaise et européenne jusqu'à ce que, en 1913, l'arrivée au pouvoir des démocrates ne se manifeste par le tarif Underwood, libérant de nombreux produits de droits d'importation, retour

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

on ne peut plus éphémère au libre-échange car interrompu par la première guerre mondiale.

I.2.4. Le libéralisme sous la contrainte

Hors des empires coloniaux, le reste du monde devant par la suite constituer le tiers-monde adopte un libéralisme commercial plutôt contraint que de plein gré. La volonté de libéraliser le commerce international doit être comprise à l'aulne de la supériorité industrielle anglaise, en avance d'un demi-siècle sur celle des autres nations et donc gagnante à l'exportation. Les colonies doivent évidemment accepter l'entrée de produits métropolitains, les autres nations ayant été convaincues d'adopter des traités commerciaux associés à des droits de douane faibles (5% en règle générale). A l'inverse de ce qui prévalait pour les pays développés (« un océan de protectionnisme cernant des îlots libéraux), le futur tiers-monde était « un océan de libéralisme sans îlot protectionnisme » (Bairoch).
Les nations qui devaient devenir les nouveaux « grands » dans la deuxième partie du XX^{e} siècle se sont très tôt fermées aux échanges avec l'Occident pour s'en protéger à la fois commercialement et culturellement. La Chine, ouverte sur l'extérieur durant la dynastie Song puis mongole de 960 à 1368, se ferme en 1490 à l'Occident pour des raisons plus politiques et culturelles qu'économiques. C'est pour des raisons identiques (la pénétration du christianisme jusqu'en 1639) puis en 1894 pour des raisons autant économiques de politiques que le Japon se ferme sur l'extérieur et aura toujours manifesté la volonté de penser son développement économique dans un cadre protégé. C'est sous la contrainte que s'opère la libéralisation du commerce chinois en 1842 avec le Traité de Nankin et du commerce japonais en 1954 avec le traité de Kanagawa. Le libre-échange, doctrine des puissants à l'attention des pays non industrialisés alors que les révolutions industrielles se sont faites à l'abri de protections douanières (de l'industrie cotonnière vis-à-vis du coton d'Extrême-Orient, de la navigation, en Angleterre, de la sidérurgie française, des chemins de fer allemands après le zollverein de 1844 avec des droits de douanes faibles sur l'importation de fonte, des droits de douane forts sur les rails…) ?

I.2.5. Des cycles de politique commerciale ?

Le protectionnisme est en fait une « réalité multiforme et omniprésente » (Jean-Charles Asselain, postface de l'ouvrage de Paul Bairoch, Mythes et paradoxes de l'histoire économique) tandis que le libre-échange est (pour ceux qui le prônent et pour reprendre les termes de Walras concernant l'équilibre général), « un état idéel et non réel ». Ainsi doit-on préférer l'expression de libéralisation des échanges à celle de libre-échange.

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Extrait gratuit de document, le document original comporte 9 pages.

L'INTERPENETRATION DES ECONOMIES :
JUSTIFICATIONS, PROBLEMES ET CONTESTATION

La libéralisation des échange s'avère-t-elle, dans les faits, bénéfique aux nations qui cherchent à évoluer vers le libre-échange ? Pour certains (Bairoch), il semblerait que les périodes de libéralisation soient plutôt associées avec des phases de récession ou de faible croissance, les périodes de protectionnisme semblant plutôt associées à des phases de croissance plus élevées (1859-1870 par exemple). Le taux de croissance moyen sur environ un siècle entre le début du XIX^{e} siècle et la première guerre mondiale, est de 2,4% aux Etats-Unis protecteurs de leur industrie alors que celui de l'Europe n'est que de 1, 2% (1,5% pour les pays les plus performants). Dans certains cas, le lien entre l'ouverture sur l'extérieur et les difficultés internes est patent. Il est ainsi difficile de nier que la crise agricole de la fin du XIXème siècle en Europe ne soit pas liée aux importations de blé en provenance des Etats-Unis. De 0,3% de la production nationale française dans les années 1850, les importations représentaient près de 20 % au début de la dernière décennie du siècle, 100% de la production belge et en moyenne 50% des productions des diverses nations européennes. L'effondrement des prix agricoles qui s'ensuivit et la baisse du revenu des agriculteurs (60% de la population européenne à la fin du XIX^{e} siècle) ne pouvait pas ne pas se résoudre dans une crise comme celle qu'a connu l'Europe dans les trente dernières années du XIX^{e} siècle. De leur côté, les Etats-Unis connaissaient une croissance soutenue à l'abri de barrières protectionnistes. Alors que les français craignaient le force de l'industrie anglaise, c'est l'agriculture des pays émergents de l'époque qui ont précipité la crise européenne et le regain de protectionnisme. Rien ne peut donc permettre d'affirmer que les échanges extérieurs tirent la croissance interne ; cependant, le constat d'une baisse de la croissance avec la libéralisation comme dans la période 1860-1892 et d'un regain de croissance constaté alors que les protections se développaient durant la période 1892-1914 est difficile à établir (Asselain) et il faut se garder de considérer que toute tentative de libéralisation, de même que tout protectionnisme seraient néfastes à l'activité interne aux nations.
Ce qui ne semble pas faire débat, c'est l'alternance des phases de libéralisation et de regain de protectionnisme. Encore est-il difficile d'identifier précisément les dates de retournement et d'effectuer des choix de périodisation sans tomber dans l'arbitraire. Est-ce le tarif de 1881 ou plutôt le tarif Méline de 1892 qui marque le regain de protectionnisme français ? Le Traité franco-anglais de 1860 est-il le point de départ d'une libéralisation des échanges ou n'est-ce que le prolongement d'un processus entamé avec la monarchie de juillet au début des années cinquante ? L'alternance de phases de libéralisation et de regain de protectionnisme se répondent ainsi presque inévitablement les unes aux autres, la libéralisation des échanges commerciaux internationaux semblant devoir faire suite à des phases de croissance déjà commencées, le regain du protectionnisme semblant survenir dès lors que des difficultés internes se font

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.